

Paris le 1<sup>er</sup> avril 2010

A l'Attention de Mr Van ROEKEGHEM  
Directeur Général de l'UNCAM  
50, avenue du Professeur André Lemierre  
75986 PARIS Cedex 20

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la Commission Paritaire Nationale du 16 décembre 2009, vos collaborateurs nous ont présenté une ébauche de projet d'expérimentation pour les sorties précoces de maternité, projet que vous aviez déjà évoqué lors de notre **unique** rencontre depuis la signature de la convention en 2007.

**La réponse des syndicats signataires fut sans équivoque, nous ne travaillerions ce dossier qu'après l'examen de nos revendications et la présence d'un décideur pour les futures CPN.**

Les CPN de janvier et février 2010 furent alors annulées par vos services et quelle ne fut notre stupeur d'apprendre que les sages-femmes de trois départements pilotes avaient été convoquées pour expérimenter ce projet !

Ceci est un procédé inacceptable et le déni de tout dialogue conventionnel !

L'information nous ayant été relayées rapidement, nous avons informé l'ensemble de notre profession de votre manœuvre pour **évincer** les syndicats et **miner** leur représentativité.

Le mot d'ordre de ne pas participer à ces expérimentations fut évidemment donné et il est, à ce jour, fort suivi, malgré des tentatives d'intimidation de certains personnels des CPAM concernées ; ceci à la limite du harcèlement et du détournement de patiente. Les CPAM ne peuvent affirmer que l'expérimentation se déroule sans problème en ignorant le nombre de sages-femmes ayant refusé d'y participer.

Je vous rappelle la position de l'ONSSF : nous ne sommes pas contre l'étude de ce projet qui permettrait des économies en faveur des caisses de l'Assurance Maladie, mais **après** l'étude de nos revendications.

De plus, votre plaquette exclusivement dédiée aux sorties précoces, faite sans concertation avec la profession, est une erreur.

Pourtant, elle pourrait être reprise en énumérant les champs d'intervention des sages-femmes, et en donnant, dès le départ, la possibilité aux femmes d'avoir un lien direct avec les sages-femmes libérales.

Vous souhaitez que les usagers deviennent acteurs de leur propre santé, et vous avez totalement raison, c'est donc l'occasion de leur en donner les moyens, et ainsi de tenir, enfin, l'engagement conventionnel de l'information sur la profession.

L'Assurance Maladie a un intérêt indéniable à favoriser le lien direct entre sage-femme et patiente le plus tôt possible afin de favoriser une prise en charge globale de qualité à un coût moindre.

De plus, l'insuffisance démographique des généralistes et des gynécologues obstétriciens ne peut qu'accélérer cette évolution.

En espérant que la raison finisse par l'emporter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments respectueux

Christelle Gerber Montaigu, présidente nationale  
Et les représentants et conseillers techniques à la CPN